

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19114291

Écopub / Registre

14 AOÛT 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0472 126 516**

Nom

(en entier) : **ICC GHENT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Montagne 11 - 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Autorisation de publication - réduction du capital - transfert du siège social - traduction de l'objet en néerlandais - soumission anticipée aux dispositions de code des sociétés et associations - démission et nomination

Suivant le procès-verbal reçu par maître Christian Van Belle, notaire associé dans la société coopérative à responsabilité limitée " NOTAS, geassocieerde notarissen", à Gand, le 3 juillet 2019, à enregistrer, résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ICC GHENT", ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Rue de la Montagne 11, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles, division francophone, a pris les décisions suivantes:

AUTORISATION DE PUBLICATION

L'assemblée décide de publier un extrait des minutes dd. 12 juin 2019 comme décrit ci-dessous et requiert et autorise le notaire soussigné de publier ces décisions.

L'assemblée décide de publier l'extrait suivant:

"1. Rectification des mandats

L'assemblée générale confirme l'absence de renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

1. Le mandat, depuis le 8/10/2004, de monsieur Marc Van Muylders, domicilié à Rue Melsens 13, 1000 Bruxelles, n'a pas été renouvelé et il ne fait donc plus partie du conseil d'administration depuis le 8/10/2010.

2. Le mandat, depuis 6/6/2006, de monsieur Hubert Boyer, domicilié à Rue Porte de l'Echelette 2, 60300 Baron, France, n'a pas été renouvelé et il ne fait donc plus partie du conseil d'administration depuis le 6/6/2012.

3. Le mandat, depuis 15/6/2012, de Coser SA, dont le siège social est situé à Avenue du Général de Gaulle 60, 92800 Puteaux, France, représentée par son représentant permanent, monsieur Jean-Claude Boyer, domicilié à Boulevard Maurice Barrès 100, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, n'a pas été renouvelé et il ne fait donc plus partie du conseil d'administration depuis le 15/06/2018.

2. Démissions et nominations

L'assemblée prend connaissance de la démission, à compter du 12 juin 2019, de tous les administrateurs, c'est-à-dire:

1. Arcady SA, ayant son siège social à Rue du Midi 2 Plan de ville, 1000 Bruxelles, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles, division Francophone, enregistrée sous le numéro d'entreprise BE (0)448.414.370, représentée par son représentant permanent, monsieur Marc Van Muylders, domicilié Rue Melsens 13, 1000 Bruxelles. Son mandat de administrateur délégué expire également à la même date;

2. Cosabel SA, ayant son siège social à Rue de la Montagne 11 Plan de ville, 1000 Bruxelles inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles, division Francophone, enregistrée sous le numéro d'entreprise BE (0)473.720.482, représentée par son représentant permanent, monsieur Marc Van Muylders, domicilié Rue Melsens 13, 1000 Bruxelles;

3. monsieur Jean-Claude Boyer, domicilié Boulevard Maurice Barrès 100, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, ;

4. monsieur Bertrand Charles Ninard, domicilié Boulevard Saint-Denis 58, 92000 Courbevoie, France. Son mandat de administrateur délégué expire également; en tant qu'administrateur de la société.

A l'unanimité des voix, à compter de 12 juin 2019,

1. Good Invest BVBA, ayant son siège social à Karperstraat 71, 9000 Gent, inscrite au Registre des Personnes Morales de Gand, division Gand, enregistrée sous le numéro d'entreprise BE (0)454.279.407, représentée par son représentant permanent, monsieur Freddy Van Hoecke, domicilié à Karperstraat 164, 9000 Gent; et

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

2.ART4FOOD BVBA, ayant son siège social à Bosstraat 2, 9850 Deinze, inscrite au Registre des Personnes Morales de Gand, division Gand, enregistrée sous le numéro d'entreprise BE (0)884.172.618, représentée par son représentant permanent, monsieur Bart Vandendooren, domicilié à Bosstraat 2, 9850 Nevele;

sont élues en tant qu'administrateurs, jusqu'à l'assemblée générale de 2024.

Il s'agit de mandats gratuits."

RÉDUCTION DU CAPITAL

L'assemblée décide de réduire le capital, à concurrence de deux cent quatre-vingt-six mille euros (€ 286.000,00) pour ramener le capital social de quatre cents mille euros (€ 400.000,00) à cent quatorze mille euros (€ 114.000,00), par apurement des pertes subies.

Cette réduction de capital s'effectuera sans annulation d'actions, mais avec réduction proportionnelle du pair comptable des actions.

La réduction du capital sera imputée exclusivement sur le capital réellement libéré.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

-Transfert du siège social

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 1000 Brussel, Rue de la Montagne 11 à 9000 Gand, Famille van Rysselberghedreef 2, sous les conditions spécifiées ci-dessous.

-Traduction de l'objet en néerlandais

L'assemblée décide de traduire l'objet en néerlandais comme cela résulte dans les nouveaux statuts en néerlandais.

L'assemblée reconnaît être informée par le notaire soussigné de l'article 559 du Code des sociétés et me prie d'acter que cette résolution est seulement la traduction de l'objet du français en néerlandais sans que cette traduction change le contenu de l'objet de sorte que l'article 559 du Code des sociétés ne s'applique pas à cette résolution.

-Condition suspensive de publication à l'Annexe du Moniteur belge

L'assemblée décide d'approuver le transfert du siège social de la Société sous la condition suspensive de publication dans l'Annexe du Moniteur belge de cette décision.

-Condition résolutoire de non-approbation de soumission anticipée au Code des sociétés et associations

L'assemblée décide d'approuver le transfert du siège social de la Société sous la condition résolutoire de non-approbation de la soumission anticipée au Code des sociétés et associations.

OPTION DE SOUMISSION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

En application de la faculté offerte par l'article 39, § 1er, deuxième alinéa de la loi du 23 mars introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, l'assemblée générale décide de soumettre de manière anticipée la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations, à partir de la date à laquelle le présent acte sera publié.

ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS EN CONCORDANCE AVEC LE CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Comme conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide d'adopter des statuts complètement nouveaux en néerlandais, qui sont en concordance avec le Code des sociétés et des associations, sans toutefois apporter une modification à son objet.

Ce texte sera déposé en néerlandais au tribunal de commerce de Gand division Gand.

DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée prend connaissance de la démission, à compter d'aujourd'hui de la société privée à responsabilité limitée "ART4FOOD", ayant son siège à 9850 Deinze, Bosstraat 2, inscrite au registre des personnes morales de Gand division Gand sous le numéro 0884.172.618, représentée par son représentant permanent Monsieur Vandendooren Bart.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée décide de nommer Monsieur Vandendooren Bart, prénommé, en tant qu'administrateur.

Il s'agit d'un mandat gratuit.

Immédiatement, les administrateurs de la société anonyme "ICC GHENT", tous susmentionnés et présents, s'unissent et tiennent un conseil d'administration renonçant aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration commence ensuite l'ordre du jour et, après délibération, prend les décisions suivantes:

AUTORISATION DE PUBLICATION

Le conseil d'administration décide de publier un extrait des minutes dd. 12 juin 2019 dans lesquelles les administrateurs suivants ont été nommés comme administrateur délégué avec pouvoir d'accomplir les actes de gestion journalière, conformément des statuts et avec plein pouvoir de représentation externe, conformément des statuts et autorise le notaire soussigné de publier cette décision:

1)la société privée à responsabilité limitée "GOOD INVEST", ayant son siège à 9000 Gand, Karperstraat 71, inscrite au registre des personnes morales de Gand division Gand sous le numéro 0454.279.407, représentée par son représentant permanent Monsieur Van Hoecke Freddy.

2)la société privée à responsabilité limitée "ART4FOOD", prénommée, représentée par son représentant permanent Monsieur Vandendooren Bart, prénommé.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Le conseil d'administration décide de licencier la société privée à responsabilité limitée "ART4FOOD", prénommée, représentée par son représentant permanent Monsieur Vandendooren Bart, prénommé, en tant que administrateur délégué.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Le conseil d'administration décide de ne pas nommer un autre administrateur délégué.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS

Le conseil d'administration décide que le mandat de la société privée à responsabilité limitée "GOOD INVEST", prénommée, représentée par son représentant permanent Monsieur Van Hoecke Freddy, prénommé, sera rémunérée.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE

Christian Van Belle, Notaire associé

Déposée en même temps: l'expédition de l'acte ;



Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).